

## Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°05/2024 de la séance du

Lundi 9 septembre 2024 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

---

**Président :** M. Béat Grand

**Présents :** 26 membres

**Excusés :** 9 membres

**Mmes/MM :** Allais Yann, Castioni Hervé, Fuster Armin, Imsand Cédric, Jordan Francine, Mareta Lydie, Passera Valérie, Ramser Alexandra, Schweizer Ronnerström Viviane

**Absent :** 0 membre

**Mmes/MM :**

### L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 SEPTEMBRE 2024 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
4. Assermentation d'un membre
5. Nomination d'un vice-président
6. Communications du bureau du Conseil communal
  - a) Adressage de mails
  - b) Conseil intercommunal du SIGE
  - c) Recours sur le scrutin du 22 septembre 2024
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis
  - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements (préavis n° 11/2024)
  - b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 (préavis n° 12/2024)
  - c) Relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (préavis n° 13/2024)

- d) Relatif aux comptes 2023 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 14/2024)
  - e) Relatif au budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 15/2024)
9. Rapport des commissions
- a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 140'197.65 de dépassement pour la construction du bâtiment multi-générationnel, de CHF 52'284.55 de la sous-station électrique, auquel s'ajoute CHF 202'369.70 correspondant au préavis n° 03/2022 pour la préservation du cèdre du Liban, soit un total de CHF 394'851.90 TTC en complément au préavis n° 15/2019 pour couvrir les frais liés à la construction du bâtiment multi-générationnel (préavis n° 03/2024)
10. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

## **1. APPEL**

**M. le Président, B. Grand**, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, B. Grand**, le remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

Il indique que, pour le préavis n° 14 et n°15, le titre sera modifié. Le texte « de la CITS » sera remplacé par « de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve ».

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

## **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

**M. F. Michel** indique que, pour son intervention en page 17, il avait demandé à la Municipalité de ne plus payer les factures des VMCV comme l'a fait la commune de Blonay – St-Légier.

**Mme S. Thélin** indique que, pour son intervention en page 11, elle avait indiqué que les séances du SIGE se font le jeudi obligatoirement, et non « en général ».

**M. J.-M. Emery** indique que, pour son intervention en page 9, la retranscription n'est pas complète et il souhaite que son intervention soit supprimée du procès-verbal.

*Aucune objection.*

**M. O. Gasser** indique que, pour son intervention en page 16, il est indiqué qu'il avait dit qu'il « *faudrait remercier le contribuable pour sa gestion* » et il souhaite que « *pour sa gestion* » soit enlevé.

**M. F. Abdullah**, demande, concernant la séance pour l'agglomération Rive-Lac, s'il s'agit de la bonne date indiquée.

**M. L. Sherif** confirme que la séance aura lieu le 18 septembre 2024 à 19h00 en la salle des remparts à la Tour-de-Peilz.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

#### **4. ASSERMENTATION D'UN MEMBRE**

**M. le Président, B. Grand**, propose Mme Philia Hery en tant que conseillère communale.

Il demande à Mme Philia Hery de se lever et de se présenter.

**Mme P. Hery** se présente. Elle indique que cela fait 8 ans qu'elle est sur la commune de Veytaux. Elle travaille au Château de Chillon en tant que responsable RH depuis le début de cette année. Elle est contente d'avoir la chance de travailler sur sa commune et de pouvoir s'investir dans celle-ci en tant que conseillère communale.

**M. le Président, B. Grand**, demande à l'assemblée de se lever et récite l'article 5 du Conseil communal.

*« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

**Mme P. Hery** lève la main et promet.

L'assemblée applaudit.

**M. le Président, B. Grand**, la remercie pour son engagement.

## 5. NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT

**M. le Président, B. Grand**, demande si une personne serait intéressée pour le poste de deuxième vice-Président.

**Mme M. Blagojevic** présente M. Silvano Montano.

*« M. Silvano Montano est marié depuis plus de 23 ans et est l'heureux père de deux enfants, un fils de 17 ans et une fille de 14 ans. Né à Morges, il a passé son enfance à Yens sur Morges, où il a vécu jusqu'en 1992. Il s'est ensuite installé à Chailly, sur les hauteurs de Montreux, dans un cadre plus proche de Tavel que du centre du Village. Après son mariage, il a élu domicile en plein cœur de Montreux, une ville vibrante qu'il a appelé « chez lui » jusqu'en 2016. Cherchant à retrouver un rythme plus paisible, il a ensuite posé ses valises à Veytaux où il profite désormais de la sérénité et du charme de cette superbe commune. »*

**M. Silvano Montano** est élu en tant que 2<sup>ème</sup> vice-Président.

L'assemblée applaudit.

**M. le Président, B. Grand**, le remercie pour son engagement.

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

### a) Adressage de mails

**M. le Président, B. Grand**, transmet ses excuses suite à certains adressages de mails dont feu M. Strebel a été mis en copie. Il indique que le nécessaire sera fait pour prévenir le secrétariat intercommunal afin d'éviter que cela se produise une nouvelle fois.

### b) Conseil intercommunal du SIGE

**M. le Président, B. Grand**, indique que, vu les statuts, un seul suppléant est suffisant.

### c) Recours sur le scrutin du 22 septembre 2024

**M. le Président, B. Grand**, informe qu'un recours a été déposé, par le Président du Conseil communal de Montreux, M. Olivier Müller, concernant un fascicule pour le projet de fusion Montreux-Veytaux.

Il informe que le bureau du Conseil doit se déterminer sur le recours.

## 7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique qu'il n'y a pas de communication de la Municipalité.

## 8. PREAVIS

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements (préavis n° 11/2024)**

M. le Président, B. Grand, informe que personne n'est désignée pour la commission. Il indique qu'une commission devra être composée de trois personnes. La séance aura lieu le mardi 24 septembre 2024 à 18h30 à la salle du Conseil communal.

Il demande qui des conseillers/ères seraient intéressés à rejoindre la commission.

Mme N. Martino, M. G. Gatto et M. S. Teklits se proposent.

M. le Président, B. Grand, les remercie.

- b) **Relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 (préavis n° 12/2024)**

M. le Président, B. Grand, indique qu'il s'agit de la commission de gestion qui est à charge de ce préavis.

- c) **Relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (préavis n° 13/2024)**

M. le Président, B. Grand, indique qu'une commission avait déjà été élue lors du dernier conseil.

Il rappelle que la commission est composée de M. G. Augnet, M. S. Teklits et A. Koschevnikov.

- d) **Relatif aux comptes 2023 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 14/2024)**

- e) **Relatif au budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 15/2024)**

M. le Président, B. Grand, indique que les préavis n° 14 /2024 et 15/2024 seront traités ensemble. Il précise qu'il ne s'agit plus du CITS mais de l'entente intercommunale. Il indique qu'il s'agit de la commission de gestion qui s'en chargera. Il précise que la séance est le 12 septembre 2024.

Il remercie toutes ces commissions pour leur engagement.

## 9. RAPPORT DES COMMISSIONS

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 140'197.65 de dépassement pour la construction du bâtiment multi-générationnel, de CHF 52'284.55 de la sous-station électrique, auquel s'ajoute CHF 202'369.70 correspondant au préavis n° 03/2022 pour la préservation du cèdre du Liban, soit un total de CHF 394'851.90 TTC en complément au préavis n° 15/2019 pour couvrir les frais liés à la construction du bâtiment multi-générationnel (préavis n° 03/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur, **M. S. Thélin**, de lire le rapport de la commission.

**M. S. Thélin** distribue un document aux conseillers et lit le rapport ainsi que les conclusions de la commission.

**M. le Président, B. Grand**, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

**M. le Président, B. Grand**, procède à la votation de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité dont 2 abstentions.

Il procède à la votation du préavis tel qu'amendé.

Le préavis est accepté, tel qu'amendé, à l'unanimité dont 3 abstentions.

**M. A. Koschevnikov** demande, concernant le préavis n° 13/2024, s'il y a besoin de voter. Il indique qu'un rapport a déjà été fait par la commission et que la séance du 3 septembre 2024 était uniquement dédiée pour la commission de l'ASR.

**M. A. Rey Lescure** indique que le préavis vient régler les statuts de l'ASR et indique que certains articles ne peuvent être modifiés que par les 9 communes, tandis que d'autres articles peuvent être modifiés par le conseil intercommunal sans passer par ces 9 communes.

Il indique que l'ASR a décidé de modifier les articles qui concernent les 9 communes de la Riviera. Il précise qu'une fois que les 9 Municipalités ont accepté les libellés des statuts, le préavis doit être proposé au conseil intercommunal ainsi qu'aux 9 communes de la Riviera. Le préavis sera déposé le 26 septembre 2024 auprès du conseil intercommunal qui devra voter après les 9 communes qui devront le voter avant le 23 novembre 2024.

## 10. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion. Il précise qu'un apéritif est prévu à la fin de la séance.

**M. J.-M. Emery** indique à la Municipalité, concernant le chemin du Scex, que ce chemin présente des affaissements très inquiétants. Il demande si la Municipalité les traitera prochainement.

**M. P. Andler** indique que, en effet, cela fait un moment que ce chemin inquiète la Municipalité. Elle attend de pouvoir entamer le préavis pour les protections des chutes de pierres. Il indique que c'est surveillé et que la Municipalité souhaite couper, avant cet hiver, des arbres qui se situent sur la propriété d'en dessous. Il indique que des contrôles réguliers sont faits et que la Municipalité souhaite pouvoir commencer un préavis après la coupe de ces arbres.

**M. J.-M. Emery** indique qu'une zone de cette route n'est plus stable.

Il demande, concernant les chutes de pierres, quand est-ce qu'un préavis sera déposé.

**M. I. Rinaldi** indique que le Canton a demandé une étude complémentaire, concernant un petit passage au Confin du Renard, pour accepter la mise à l'enquête de cet endroit. Il indique que c'est financé par le Canton et la Municipalité a dû chercher un bureau qui fasse l'étude hydrogéologique ainsi que le génie civil en même temps. Il précise que les délais sont particulièrement longs, pouvant aller jusqu'à 9 mois d'attente. La Municipalité a pu trouver un bureau qu'elle a proposé au Canton. Une réponse du Canton est encore attendue.

**M. F. Michel** indique que, lors de la dernière séance du Conseil, il avait demandé à la Municipalité qui est le responsable de l'entretien du mur qui relie l'avenue des Falquières et l'avenue de Chillon qui se trouve dans un mauvais état. La Municipalité avait pris note et avait dit qu'elle se renseignerait. A ce jour, il n'a toujours pas eu de réponse.

**M. L. Sherif** indique que la Municipalité a écrit au propriétaire de cette parcelle concernant son entretien. La Municipalité n'a pas encore eu de retour. Elle va relancer le propriétaire.

**M. F. Michel** demande où se situe la parcelle.

**M. L. Sherif** répond que le mur est sur la parcelle privée.

**M. S. Thélin** demande si la Municipalité prévoit de déposer un préavis prochainement concernant la place de jeux.

**M. L. Sherif** indique que la Municipalité ne s'est pour l'instant pas remise sur l'étude de cette place de jeux. Il indique que, pour le moment, la Municipalité réfléchit sur l'approche et la philosophie qu'elle souhaite aborder avant de proposer un nouveau préavis.

**M. S. Thélin** remercie pour la réponse et espère que le préavis sera complet et bien chiffré.

**M. A. Koschevnikov** demande ce que deviennent les filets de protection à Grandchamps. Il indique que la Municipalité avait informé que cela serait traité cette année, mais rien n'a été encore fait.

**M. I. Rinaldi** répond que cela rejoint la réponse qu'il a précédemment fourni à M. Emery.

**M. J.-M. Emery** demande, concernant l'aménagement de l'ancien hangar à bois, si M. A. Rey Lescure a pu avoir une séance avec la commune de Montreux.

**M. A. Rey Lescure** indique que cela a été discuté avec la commune de Montreux. Cette dernière a mis en place un plan directeur des éco-points. Il indique que cette zone est trop éloignée des habitations de Veytaux. Il indique que, à l'avenir, l'idée serait d'installer quelques éco-points et d'enlever les ramassages aux portes à portes. Il précise que M. P. Andler se penche sur l'étude de réaménagement de cette place.

**M. F. Michel** demande quel serait le manque à gagner, basé sur les recettes 2023, concernant la proposition de baisse d'impôts.

**M. A. Rey Lescure** indique que le montant se monte à CHF 135'000.00.

**M. C. Gademann** demande un retour sur l'éclairage public.

**M. P. Andler** indique que le sondage est encore ouvert jusqu'à fin septembre.

**M. E. Vizio** indique que, sur la place du Village, il n'y a plus que 1 lampadaire qui fonctionne.

**M. le Président, B. Grand**, clôt la séance à 20h46.

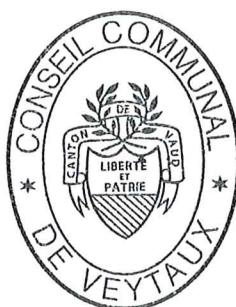
#### Prochaines séances du Conseil

4 novembre 2024 et 9 décembre 2024

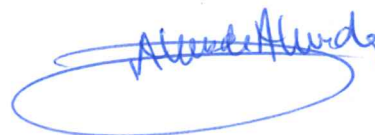
Le Président



**B. Grand**



Le Secrétaire



**D.-J. Alves de Almeida**

Fait à Veytaux, le 9 septembre 2024